

Témoins 999

Témoins n°99

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série - n°99 - 2,30 €
novembre - décembre 2025

Gaza



Des voix contre
l'inacceptable

Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : contact@snjcgf.fr - Site Internet : www.snjcgf.fr

le
snj
cgt

CNews : l'extrême droite et ses appels à la haine

Début décembre, la Cour de cassation a confirmé la condamnation d'Éric Zemmour et du directeur de publication de CNews pour injure raciale et provocation à la haine. En septembre 2020, le premier avait qualifié à l'antenne les mineurs non accompagnés de « voleurs », « violeurs » et « assassins », ajoutant : « C'est une invasion permanente. » Pour le moins, ces mots « excèdent les limites admissibles de la liberté d'expression en raison de leur violence et de leur généralité », comme le précise la Cour. Mi-septembre, c'est une autre condamnation pour provocation publique à la haine ou à la violence que la cour d'appel a rendue définitive. Lors de la Convention de la droite de septembre 2019, retransmise en direct par CNews, Éric Zemmour avait rendu l'immigration responsable des « viols, vols, trafics, jusqu'aux attentats de 2015 en passant par les innombrables attaques au couteau dans les rues de France ». CNews, la chaîne où règne la liberté d'expression... de la haine.

StreetPress : l'extrême droite et ses procédures bâillons

Après trois nouvelles plaintes à son encontre en deux semaines, le site d'investigation StreetPress, qui se fixe pour objectif de gagner « la bataille culturelle contre l'extrême droite », a fait ses comptes : il est sous le coup de treize procédures bâillons, dont « dix sont le fait de personnalités et de structures liées à l'extrême droite ». Cela va du directeur de publication du magazine *Frontières* à un chef de la mouvance néonazie parisienne en passant par un candidat RN aux élections législatives. Tout cela coûte du temps et de l'argent au média : 51 000 € de frais juridiques en 2024, somme qui sera dépassée en 2025. Et c'est bien là le but recherché, doublé de l'effet dissuasif à l'encontre des autres médias ou journalistes qui voudraient se lancer dans de telles enquêtes. Pour une famille politique si prompt à dénoncer une prétendue censure à son encontre...

France Télévisions : l'extrême droite et ses relais complaisants

La direction de France Télévisions donnerait-elle des gages à l'extrême droite en pleine commission d'enquête sur l'audiovisuel public voulue par les députés RN et « ciottistes » ? Le 10 décembre, Sarah Knafo, élue Reconquète au Parlement européen, était l'invitée sur franceinfo de la directrice de la rédaction nationale de France Télévisions Nathalie Saint-Cricq. Cette dernière ne dira rien du groupe politique que l'eurodéputée codirige, comprenant le parti allemand AfD, qui revendique la déportation de deux millions d'étrangers. De même, aucune objection ni même de commentaire de la part de Nathalie Saint-Cricq quand Sarah Knafo affirme que ses positions sur l'immigration sont celles du RPR, que le programme économique du RN est « socialiste » ou qu'elle se fait fort de réaliser en France un plan de 80 milliards d'euros d'économies. Un sérieux « préjudice » et une « honte » pour le service public audiovisuel, a dénoncé la CGT de France Télévisions.

Témoins Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Pablo Aiquel
Ont collaboré à ce numéro :
Textes : Pablo Aiquel, Houda Benalla, Walid Bourouis, Nour Elassy, Ludovic Finez, Marie Gall, Sonia Reyne
Photos : Emma Audrey, Ismael Abu Daya, Loay Ayyoub, Cédric Caubère
Rédaction en chef : Ludovic Finez

Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel
Révision : Francis Ambros
Direction artistique : Ilaë Roc

Impression : Allages, 115 avenue Raspail, 94250 Gentilly, tél. 01 41 98 37 98.
Commission paritaire : 0928 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

En cas de changement d'adresse

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
 Courrier électronique : contact@snjcgf.fr
 www.snjcgf.fr
 twitter.com/snjcgf

Témoins

Nouvelle série, n° 99
 novembre - décembre 2025

Sommaire

DOSSIER

Gaza : des voix contre l'inacceptable.....	4
Un sujet tout aussi syndical que les autres.....	5
Portrait – Nour Elassy : témoigner pour que les Palestiniens ne meurent pas "dans le noir".....	6
Entretien – Loay Ayyoub : donner une voix à ceux qui n'en ont pas.....	8
Journalisme : trois centres de solidarité des médias en Palestine.....	9
Entretien avec Cédric Caubère : "La paix en Palestine relève de la lutte syndicale".....	10

VIE SYNDICALE

L'importance de la négociation des contrats collectifs de santé.....	16
Violences sexistes et sexuelles : la parole des victimes trop souvent mise en doute.....	18
Médecine du travail : journalistes pigistes, et surtout la santé !.....	19

JURIDIQUE

Dessin de presse : <i>Sud-Ouest</i> devant ses responsabilités d'employeur indécrot.....	20
--	----

VIE DES MÉDIAS

20 Minutes : chantage à l'emploi et aux droits voisins.....	22
Challenges : action d'urgence pour le respect de l'indépendance.....	23



Le reportage photo à Gaza est signé de Loay Ayyoub. Derrière l'importance du sujet et la force des images, nous avons décidé de les diffuser également dans les autres pages, que celles du dossier.

Un syndicalisme de combat

Le génocide à Gaza se déroule sous les yeux du monde et, tandis que certains regardent ailleurs, la CGT prend sa part de « besogne » collective pour dénoncer, soutenir et agir. Comme annoncé dans notre précédent numéro – suite à une décision collective de notre Comité national –, ce numéro de *Témoins* est largement dédié à la situation dans la bande de Gaza et à l'action solidaire de notre syndicat et de toute la CGT pour la cause palestinienne. Deux journalistes gazaouis y ont largement contribué : la journaliste et poète Nour Elassy, autrice du grand entretien avec le camarade Cédric Caubère, qui a participé à la flottille vers Gaza l'automne dernier, et le photojournaliste Loay Ayoub, dont les photos durant la première année de la guerre punitive israélienne, publiées notamment par le Washington Post, ont reçu de nombreux prix, à Visa pour l'image à Perpignan en 2024 mais également en Italie et en Suisse en 2025. Ce numéro spécial, presque exclusivement illustré par ses photos, constitue ainsi un hommage à son travail et une forme de protestation et de soutien car, malgré nos efforts, Loay Ayoub n'a toujours pas reçu de visa pour pouvoir se rendre en France et en Europe. Mais nous gardons espoir.

20 Minutes, audiovisuel public, Sud-Ouest...

Notre syndicalisme de combat n'a pas eu de répit ces dernières semaines et le temps des fêtes et des vœux pour la nouvelle année est passé à toute vitesse.

Un combat que nous menons à 20 Minutes contre le groupe Rossel, qui veut spolier les journalistes de la part équitable des droits voisins, décidée par une commission paritaire, en intimidant les salariés, en les menaçant et en forçant un accord minoritaire et un référendum, signé entre Noël et le réveillon du Nouvel an.

Un combat pour défendre l'audiovisuel public dans une commission d'enquête parlementaire manipulée par l'extrême droite.

Un combat pour les libertés syndicales, avec nos élus injuriés ou attaqués, au *Canard enchaîné*, au *Républicain lorrain*, chez Indigo ou encore chez 20 Minutes, que nous avons porté lors du grand meeting sur les libertés syndicales organisé par la CGT le 4 février, autour de notre secrétaire générale Sophie Binet.

Un combat de longue haleine que nous menons également contre l'extrême droite, aussi bien en ligne contre le réseau social X – sorti des vingt-cinq réseaux sociaux les plus utilisés en France – que dans des activités enrichissantes et motivantes comme la journée organisée avec l'association Vigilance et initiatives syndicales antifascistes (Visa) avec les organisations syndicales de journalistes françaises, la FEJ et la FIJ, fin novembre à Paris.

Un combat incessant pour faire respecter la présomption de contrat de travail, prévu par la loi Cressard, qui nous a permis de gagner encore, cette fois en faveur du dessinateur Marc Large contre le journal régional Sud-Ouest.

L'inspiration de notre camarade Madeleine Riffaud

Tous ces combats sont notamment inspirés par le courage et la ténacité de notre camarade résistante, poète et journaliste Madeleine Riffaud, à qui nous avons rendu hommage début décembre à travers une table ronde dédiée à l'écriture journalistique et à l'écriture poétique, que vous pouvez retrouver en podcast, en réécoute libre. Ce fut également l'occasion de lui remettre la médaille de la CGT, reçue par ses ayant-droit universels, Jean-David Morvan et Philippe Denimal, que nous remercions pour leur présence à nos côtés.

Enfin, alors que le Venezuela a subi une agression illégale et illégitime de la part du gouvernement états-unien, il est nécessaire d'exiger la libération du président Nicolas Maduro et de son épouse, la députée Cilia Flores, ainsi que le respect du droit international et de la charte des Nations unies. Dans une société divisée et polarisée, que je connais bien, le journalisme joue un rôle fondamental : celui d'expliquer le contexte historique de l'impérialisme américain capitaliste, celui d'expliquer une réalité qui ne se résume pas à un camp contre un autre, celui de soutenir les efforts pour un dialogue et une paix nécessaires. Regarder ailleurs, c'est courir le risque de commettre les mêmes erreurs.

Pablo Aiquel, secrétaire général du SNJ-CGT



Le journaliste Adel Zorob, une des victimes du bombardement de sa maison par Israël. Ici, devant la morgue de l'hôpital Abu Yussef Al-Najjar, 19 décembre 2023.

Un sujet tout aussi **SYNDICAL** que les autres

En accord avec son engagement pour la liberté et l'autodétermination des peuples, la CGT multiplie les actions pour revendiquer « une paix juste et durable » en Palestine. Du festival Visa pour l'image à la Fête de l'Humanité en passant par le dernier congrès de la CGT Spectacle, le SNJ-CGT agit aussi concrètement.

tribunes collectives et appels à manifestations, ses revendications de « cessez-le-feu immédiat », de « paix juste et durable », d'« acheminement sans entrave de l'aide internationale », mais aussi de fin du régime d'apartheid en place et de « sanctions visant le gouvernement israélien, dont la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ».

À deux reprises, la CGT a invité devant son Comité confédéral national (CCN) l'ambassadrice de Palestine en France. Elle a également organisé une collecte qui a permis de rassembler 110 000 € au profit de l'UNRWA (l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens), qui a fait l'objet d'accusations de terrorisme de la part d'Israël, démenties en avril 2024 par une étude indépendante confiée par l'ONU à l'ancienne ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna. La CGT a également envoyé dans la « Flottille de la paix », en septembre dernier, un représentant, Cédric Caubère, secrétaire général de l'Union départementale CGT de Haute-Garonne.

Plus de deux cents journalistes tués
De son côté, le SNJ-CGT a dénoncé à de nombreuses reprises, y compris en intersyndicale avec les autres syndicats français de journalistes, le sort subi par les journalistes palestiniens à Gaza, dont plus de deux cents ont été tués, selon le décompte de la FIJ, et

dont une bonne partie furent délibérément ciblés par l'armée israélienne. Mais le syndicat a également mis en place des initiatives pour porter la voix de ces journalistes. Ainsi, le SNJ-CGT a permis au photojournaliste Loay Ayyoub d'intervenir lors d'une visioconférence à l'occasion de Visa pour l'image, en septembre 2024 à Perpignan. Lauréat du Visa d'or du festival, le photojournaliste réfugié en Égypte n'avait pu en effet recevoir son prix en main propre faute de visa pour se rendre en France. De son côté, le maire RN de la ville, Louis Alliot, avait refusé de le lui remettre officiellement. Nous avons demandé à Loay Ayyoub d'illustrer ce dossier de *Témoins* et cherchons toujours à le faire venir pour un séjour en Europe (lire son interview page 8).

Nous avons par ailleurs invité le président du Syndicat palestinien des journalistes (PJS) Nasser Abu Bakr lors d'un débat sur notre stand à la Fête de l'Humanité, en septembre (voir *Témoins* n° 98). Il était aux côtés de Nour Elassy, journaliste palestinienne arrivée en France l'été dernier pour étudier à l'EHESS. Nour Elassy a également témoigné lors du congrès de la Fédération CGT du spectacle, à laquelle appartient désormais le SNJ-CGT. Vous pourrez lire son portrait page 6 et l'interview qu'elle a réalisée de Cédric Caubère page 10. ■

L. F.

GAZA

Des voix contre l'inacceptable

L'engagement de la CGT pour la paix en Palestine ne date pas d'hier. Il a cependant pris une importance particulière depuis octobre 2023. De son côté, le SNJ-CGT dénonce le sort des journalistes palestiniens à Gaza. Et à chaque fois qu'il le peut, comme à l'occasion de ce dossier de *Témoins*, il leur donne la parole.

Dossier réalisé par Pablo Aiquei, Houda Benallal, Walid Bourouis, Nour Elassy, Ludovic Finez et Marie Gall - Photos : Loay Ayyoub (sauf mention contraire)

NOUR ELASSY

Témoigner *pour que* *les Palestiniens ne meurent* *pas "dans le noir"*

Étudiante réfugiée en France depuis juillet 2025, Nour Elassy a couvert, en tant que reporter, le génocide à Gaza entre septembre 2024 et juillet 2025. Un engagement total pour dénoncer les crimes de guerre et contre l'humanité perpétrés à Gaza, mettre l'Occident face à ses responsabilités et faire en sorte que, cette fois, les Palestiniens ne soient pas considérés comme des citoyens de seconde zone.

Le génocide à Gaza a changé sa vie. À 23 ans seulement, la jeune Nour Elassy a pris le micro, la caméra, son clavier pour décrire les crimes commis contre la population civile par l'armée israélienne à Gaza. Alors que la presse internationale n'a jamais pu entrer librement sur ce territoire depuis le 7 octobre 2023, elle ne voulait pas que les soldats israéliens puissent « tuer dans le noir »¹. Sans elle et beaucoup d'autres journalistes palestiniens, le monde n'aurait pas eu d'yeux sur le terrain. Leur engagement total a eu un prix : celui de la vie. Depuis le début du conflit, plus de deux cent soixante reporters ont été tués dans la bande de Gaza². Un risque que Nour Elassy n'a pas pris à la légère quand, en septembre 2024, elle a réalisé ses premiers reportages : « Ma famille et moi sommes tous déplacés dans la même maison. Et l'armée israélienne ne vise pas seulement les reporters, mais aussi leurs proches. » Bien qu'effrayée pour les siens, elle a continué : « Je devais témoigner, sinon, c'est comme si j'avais échoué à faire mon devoir. »

Informers le monde

Rien ne la prédestinait vraiment à cette carrière de reporter de guerre. « Avant, j'étudiais la littérature française et anglaise, c'était une vie vraiment très simple, explique-t-elle. Je n'écrivais que pour moi. Je passais ma vie entre mes études et ma famille, qui est très grande. » À partir d'avril 2024, Nour Elassy a commencé à déclamer ses textes et ses

poèmes sur Instagram, racontant avec ses mots la vie des civils piégés dans un déluge de feu, qui frappe sans discrimination les écoles, les maisons, les hôpitaux, etc. « J'ai reçu un énorme soutien de la part de beaucoup de gens », remercie-t-elle.

« Mon ami, le photographe Ismael Abu Daya, m'a vue et ils recherchaient un reporter parlant anglais pour Associated Press », raconte-t-elle. Elle s'est lancée, multipliant les collaborations. Pendant des mois, elle a travaillé sur le terrain, dans des conditions extrêmement difficiles. « Les journalistes se réfugiaient dans les hôpitaux car c'était le dernier endroit où il restait un peu d'électricité. » La lutte pour informer se conjugue à une lutte pour trouver de quoi recharger ses batteries, trouver de l'énergie, pour se nourrir. Les mêmes conditions de survie que celles imposées à la population, prisonnière de Gaza bombardée, où il ne reste même plus le minimum vital.

Alors que les pénuries et la famine « sont organisées par l'armée colonisatrice » sur Gaza, sa prise de parole se fait de plus en plus vitale. Elle raconte ces bébés qui meurent avant de naître, ces enfants qui meurent de faim, le détournement de l'aide humanitaire pour tuer, qui brise « l'esprit et l'âme d'un peuple ». « Israël a réussi – oui, je le dis, douloureusement et sincèrement – sa stratégie diabolique d'expulsion forcée. Non pas par des camions et des frontières, mais par des traumatismes. En rendant Gaza invivable », écrit-elle le 31 mai sur Mediapart³.

Demander justice

Réfugiée depuis juillet dernier à Paris et étudiante à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), Nour Elassy continue d'échanger avec sa famille quand celle-ci a accès à du réseau et a pu recharger les batteries. Son arrivée en France a été synonyme d'un choc face à ce qu'elle nomme le « deuil sélectif ». Ce sera d'ailleurs l'objet de son mémoire. « La France est le pays des droits de l'Homme. Mais la manière dont réagit le gouvernement français et la population à la guerre en Ukraine et au génocide est complètement différente », souligne-t-elle. Pour que les Palestiniens ne tombent pas dans l'oubli, Nour Elassy veut que « l'Occident affronte son reflet et admette ce qu'il voit. Parce que ce n'est pas une guerre. C'est un génocide »⁴. Aujourd'hui, avant tout processus de paix, elle estime que « tous les criminels de guerre devront être punis ». Avec un « contexte » à prendre en compte : « Israël est un État qui a été construit sur le sang des Palestiniens, en affamant les Palestiniens. »

Marie Gall

1. « Risquer sa vie pour un signal 2G : c'est cela, le black-out sur Gaza », Mediapart, 18 juin 2025.
2. « Le conflit à Gaza, le plus meurtrier pour les journalistes, au cœur de l'édition 2025 du Séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient », Nations unies, 1^{er} décembre 2025.
3. « Nous, les habitants de Gaza, sommes en train de sortir de l'histoire en temps réel », Mediapart, 31 mai 2025.
4. « Pourquoi certaines victimes sont réduites au silence ? », Mediapart, 3 septembre 2025.

© ISMAEL ABU DAYA





Des citoyens inspectent les dégâts causés à la tour résidentielle Al-Aklouk, bombardée par des avions d'occupation israéliens dans la ville de Gaza, 8 octobre 2023.

© LOAY AYYOUB

ENTRETIEN *Loay Ayyoub*

Donner une voix à ceux qui n'en ont pas

Primé à plusieurs reprises, notamment en France, pour son travail de photo-reporter à Gaza, Loay Ayyoub, aujourd'hui réfugié en Égypte, n'a jamais pu venir présenter son travail en Europe. Il explique comment son appareil photo est devenu son « arme contre l'oubli ».

Témoins : Comment et pourquoi êtes-vous devenu photographe ?

Loay Ayyoub : Tout a commencé quand j'étais petit. L'appareil photo était comme une fenêtre pour comprendre la vie à Gaza. Ici, la photo n'est pas un passe-temps. Parfois, c'est la seule preuve qu'on a existé. Je capturais la rue, la mer, les visages, ces petits riens tellement vivants. Après mes études de journalisme à Gaza, j'ai commencé, en 2019, à publier mes photos pour le *Washington Post*, l'AFP, *The Guardian* et plusieurs agences de presse à travers le monde. Puis les guerres ont éclaté, et j'ai compris que mon appareil dépassait le simple souvenir. C'était devenu une responsabilité. J'ai senti que mon rôle était d'être les yeux du monde sur Gaza, de montrer avec respect la souffrance, la force et la dignité des gens. Je crois dur comme fer que la photo peut garder la mémoire vivante et porter la voix de Gaza

et de la cause palestinienne au-delà de ses frontières fermées.

Comment avez-vous pu travailler pendant la guerre, et quel objectif poursuiviez-vous ?

Je sortais en sachant que chaque pas pouvait être le dernier. Même en respectant les règles de sécurité, on sait qu'à Gaza, n'importe qui peut devenir une cible. Le danger physique n'était pas le plus dur. Le poids psychologique, lui, était écrasant. Voir les victimes, les blessés, les familles détruites... et devoir rester assez stable pour capturer le bon moment. Je cherchais un équilibre entre mon humanité et mon métier. Parfois je posais mon appareil pour aider. L'humain passe avant l'image. Mon but était clair : préserver la mémoire, montrer la vérité au-delà des chiffres, donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Ne pas documenter ce que

je voyais aurait été pour moi une forme de silence coupable. Mon appareil est devenu mon arme contre l'oubli.

Qu'avez-vous ressenti en recevant des prix internationaux ?

J'ai reçu cinq prix, dont l'Impact Awards 2023, le Visa d'or Rémi Ochlik [à *Visa pour l'image*, en 2024], le James W. Foley Award 2024 et l'Andrée Moser Prize 2025. C'était un mélange de fierté, de douleur et de responsabilité. Je n'ai jamais vu ces prix comme des succès personnels. Pour moi, c'était la reconnaissance de l'histoire de Gaza et de la Palestine. Chaque récompense me rappelait que ces images, célébrées en Europe, étaient liées à une douleur bien réelle ici. Je considère ces distinctions comme un hommage aux victimes et à mes collègues, et comme une responsabilité de continuer à documenter la vérité avec respect et dignité.

Comment avez-vous vécu les refus répétés des autorités françaises de vous accorder un visa ?

Pour être honnête, ces refus m'ont blessé. Voir ses images primées en Europe, recevoir des invitations officielles et... rester

bloqué au moment de franchir la frontière, c'est très dur. Beaucoup en France, comme le SNJ-CGT, ont soutenu ma venue. Pourtant, la réponse a toujours été non. C'est douloureux de voir ses photos exposées et de rester ici simplement parce qu'on est un Palestinien de Gaza. Mais ces refus ont renforcé ma détermination. Même si je ne peux pas voyager, mes images, elles, traversent les frontières que je ne peux pas franchir.

Vous avez un projet de visite en Europe. Qu'en attendez-vous ?

Ce n'est pas un simple voyage. C'est l'occasion rare de sortir du siège de Gaza. J'attends de pouvoir raconter moi-même les histoires derrière mes photos, expliquer ce qui se passait hors champ, comment nous vivons et travaillons ici. Je souhaite rencontrer des photographes, des journalistes, des syndicats, des étudiants, mais aussi des citoyens. Comprendre comment Gaza est perçue en Europe. Je voudrais découvrir comment la mémoire est conservée et comment ouvrir plus d'espace aux journalistes palestiniens dans les médias internationaux. J'aimerais aussi organiser des expositions dans les pays où j'ai été récompensé sans pouvoir me rendre.

De nombreux journalistes ont été tués à Gaza. Comment vivez-vous cela ?

Ce ne sont pas des chiffres. Je vois des noms, des visages, des voix. Certains étaient des amis proches. Vivre avec ça est extrêmement difficile. Chaque sortie sur le terrain me rappelle que ce qui leur est arrivé peut m'arriver. La douleur est immense. On perd un être humain avec qui on partageait la peur, les rires, la mission. Continuer à photographier, rappeler leurs noms, montrer que nous sommes des humains exposés au danger, c'est une manière de leur rendre hommage.

Quel impact personnel la guerre a-t-elle eu sur votre style et votre vision du journalisme ?

La guerre a d'abord changé mon cœur. Je vois chaque scène d'abord avec une sensibilité humaine. Je me concentre sur les visages, les détails, la dignité. Il m'arrive de ne pas publier certaines images, par respect. Ma vision du journalisme a évolué : ce n'est pas un simple métier, mais une responsabilité morale immense. Nous préservons la mémoire d'un peuple. La guerre a rendu mon style plus calme, plus intime, plus humanisé, même s'il est aujourd'hui plus douloureux. ■

Propos recueillis par Walid Bourouis

JOURNALISME

Trois centres de solidarité des médias en Palestine

Cibles directes de l'armée israélienne, plus de deux cents journalistes palestiniens sont accueillis chaque jour, à travers trois centres de solidarité des médias qui offrent un espace vital pour l'exercice du métier à Gaza, en partenariat notamment avec la FIJ et l'Unesco.

Le 23 juillet 2024, le Syndicat des journalistes palestiniens (PJS) inaugurerait le premier centre de solidarité des médias (Media Center) dans la région de Mawasi à Khan Yunis, au sud de la bande de Gaza. En coopération avec la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et le soutien du Syndicat des journalistes norvégiens et celui des travailleurs canadiens, cet espace a été le premier centre médiatique de la bande de Gaza. Il permet aux journalistes palestiniens de travailler dans un environnement plus sécurisé, pour pouvoir livrer au monde les informations collectées sur le terrain. Dans la foulée, un second centre, soutenu par l'Unesco dont la FIJ est partenaire, a vu le jour dans la ville de Gaza. Abritant le bureau de travail du PJS, le centre de Mawasi est doté de dix postes de travail équipés d'ordinateurs portables et d'un espace réservé aux échanges et réunions. Aujourd'hui, trois centres de solidarité des médias offrent donc aux journalistes des espaces de travail et du matériel technique autant que sécuritaire (gilets pare-balles, casques...), dans un contexte de guerre et de génocide.

Refuges de la liberté d'expression

Véritables refuges professionnels, ces trois centres, qui fonctionnent dans un climat très hostile, voient passer jusqu'à deux cents journalistes par jour, selon la FIJ. Sur place, une aide psychologique est également ouverte à toutes celles et ceux qui en expriment le besoin. Parallèlement, associée à Press House-Palestine, l'Unesco soutient différentes formations : cours de sécurité numérique et professionnelle, écriture créative, journalisme audio, podcast, photojournalisme, formation des femmes journalistes... Ce programme a pour objectif de renforcer les compétences de cent cinquante

journalistes, tout en favorisant la liberté d'expression.

Un contexte de "médiacide"

Le 2 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, Youssef Habbache, de la section européenne du PJS, dressait via un communiqué un rapport des plus accablants et exhortait le Parlement européen, la Commission européenne et toutes les institutions de l'Union européenne à respecter leur engagement en faveur de la liberté d'expression, de la justice et des droits humains. Le PJS leur demande de prendre des mesures concrètes afin de protéger les journalistes palestiniens et de traduire en justice les responsables des assassinats et des persécutions.

Le syndicat dénonce un véritable « médiacide » orchestré contre toutes les voix de l'information qui rapportent la vérité. Depuis octobre 2023, plus de deux cent cinquante journalistes ont été tués à Gaza, des dizaines ont été blessés, détenus ou déplacés. Certains sont également pris pour cibles en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. C'est ce qu'a également appelé Nasser Abu Bakr lors du séminaire organisé par les Nations unies sur les médias pour la paix au Moyen-Orient le 2 décembre 2025. Le président du PJS, basé à Ramallah, a évalué à 18 % la proportion des « journalistes qui ont péri dans la seule bande de Gaza ». Appellent vivement à mettre en œuvre la résolution 2222 prise en 2015 par le Conseil de sécurité, qui condamne l'impunité des crimes commis contre les journalistes, il déclare dans un message vidéo : « Nous voulons que cette résolution soit appliquée dans le contexte de l'occupation et que les responsables de ces crimes contre nos journalistes soient tenus pour responsables. » ■

Houda Benallal

ENTRETIEN

"La paix en Palestine relève de la lutte syndicale"

Cédric Caubère, secrétaire général de l'Union départementale CGT de Haute-Garonne, a représenté la CGT au sein de la « Flottille pour la liberté » à destination de Gaza, en septembre dernier. Il était à bord du *Wahoo*, parti de Sicile, dont la capitaine était membre du syndicat maritime australien. Il témoigne du sens de l'opération, de ses objectifs, mais également des difficultés que rencontre la CGT dans cette lutte.



© CEDRIC CAUBÈRE

Témoins : Vous êtes monté à bord du *Wahoo* avec le drapeau de la CGT. Qu'avez-vous ressenti alors ?

Cédric Caubère : Le drapeau de la CGT, il est depuis cent trente ans à la fois celui des luttes ouvrières en France et celui de la lutte internationale pour l'émancipation des travailleurs. La première des émancipations, c'est la paix et l'autodétermination des peuples. En décidant d'envoyer le drapeau dans la flottille, la CGT n'a rien fait d'autre que de jouer son rôle historique. J'ai donc ressenti une très grande fierté et une très grande responsabilité, pour moi et pour l'organisation syndicale, d'aller le plus loin possible dans cette mission.

La CGT avait pour objectif d'ouvrir un corridor humanitaire et de faire pression sur le gouvernement. Quel est le maillon faible de cette chaîne ?

Le maillon faible, c'est l'inaction des gouvernements. La conception de la CGT, c'est de faire en sorte de peser le plus possible sur notre gouvernement pour l'obliger à prendre ses responsabilités, de peser aussi sur l'Europe et à l'international, pour le respect des lois internationales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Dans la stratégie de la CGT, il y a aussi l'unité syndicale en France et en Europe, au sein de la Confédération



© Emma Aubrey

européenne des syndicats. Il y avait trop peu, à notre goût, de syndicats représentés dans la flottille, mais certains sont venus de pays importants, comme l'Afrique du Sud par exemple. On observe également que la mobilisation en Espagne ou en Italie oblige plus fortement les gouvernements de ces pays à agir qu'on a pu le faire pour le gouvernement français. Emmanuel Macron n'a pas pu faire autrement que de reconnaître l'État de Palestine, mais après tant d'années de mobilisations, je dirais que c'est la moindre des choses. Il y a encore une marge de manœuvre très importante. Envoyer un dirigeant de la CGT dans la flottille est un geste fort, qui avait pour but de montrer

“Envoyer un dirigeant de la CGT dans la flottille est un geste fort qui avait pour but de montrer l'investissement de la CGT dans la bataille. Cela permet aussi de rappeler aux syndicats CGT que la paix en Palestine relève de la lutte syndicale, ce qui n'est pas évident pour tout le monde.”

l'investissement de la CGT dans la bataille. Cela permet aussi de rappeler aux syndicats CGT que la paix en Palestine relève de la lutte syndicale, ce qui n'est pas évident pour tout le monde. Ça aide les syndicats à parler du sujet avec les syndiqués, voire avec des collègues. C'est aussi une étape qui en appelle d'autres. Il faut continuer la bataille des idées dans les entreprises. Il faut aussi renforcer les mobilisations dans la rue, qui sont trop faibles. On ne va pas se le cacher : on a beaucoup de mal à mobiliser pour les manifestations, que ce soit pour la Palestine, la paix en général ou sur l'international. Pourtant, ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur. Et les mêmes syndiqués qui nous disent « C'est bien ce que fait la CGT pour la Palestine » ne viennent pas forcément, peut-être à cause du sentiment que cela ne fera pas bouger les choses. C'est un vrai problème pour nous, un défi que nous devons relever. Il y a aussi d'autres choses à mettre en place, dans lesquelles nous devons être plus vindicatifs et plus conflictuels, à mon avis. Sans doute que la question des sanctions, du boycott et du désinvestissement doit être portée à un niveau plus élevé que ce que le fait l'organisation aujourd'hui. On doit aussi lutter contre la participation des entreprises françaises à l'effort de guerre israélien. Nos syndicats à Météo France, Airbus ou Thales ont dénoncé

le fait que leurs entreprises collaborent ou vendent à l'Etat israélien des produits qui peuvent servir à perpétrer le génocide. On ne peut pas l'accepter, tout comme on ne peut pas accepter que le gouvernement français se fasse le complice de ce qui se passe en Palestine en permettant à des entreprises françaises d'alimenter l'industrie de guerre israélienne. Quand je vois qu'en Italie, un collectif d'organisations militantes pointe comme complices du génocide Meloni et le ministre de la Défense, ainsi que des directions de boîtes qui fournissent de l'armement, je me dis qu'en France aussi, on devrait cibler quelques responsables politiques, mais aussi des responsables politiques israéliens qui sont poursuivis pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité avec un peu plus de persévérance qu'on ne le fait jusque-là, quand les avions survolent l'espace aérien français, par exemple.

À bord, vous étiez entouré de personnes d'horizons très différents. Qu'est-ce que votre expérience syndicale a apporté à cet ensemble ?

Sur notre bateau, à l'image du reste de la flottille, il y avait du monde venu de partout : Asie, Afrique, Amérique, Australie, Europe... Quand on a été enfermés à la prison de Ketziot, serrés derrière nos barreaux, nous n'avions pas mangé depuis vingt-quatre heures, pas bu, les toilettes étaient dans un sale état... Mais quand le ministre [israélien de la Sécurité nationale] Itamar Ben-Gvir est passé nous traiter de terroristes, j'ai réalisé que son problème était plus gros que le nôtre : s'il comptait le résoudre en enfermant le monde entier, ça ne marcherait pas. Et il avait bien le monde entier dans les cellules. J'ai rencontré des gens qu'on n'a pas l'habitude de voir dans notre militantisme quotidien, trop peu de syndicalistes, beaucoup plus de militants politiques, associatifs, des ONG et des particuliers qui, de manière extrêmement courageuse, ont tout lâché chez eux pour s'embarquer face à l'injustice de ce qui se passe à Gaza. Ces personnes ne se voyaient pas forcément comme des travailleuses ou des travailleurs, mais comme des individus, des citoyens. Il manquait donc une dimension forte, celle de l'affrontement capital-travail. Israël a colonisé la Palestine avec le soutien des capitalistes européens et états-uniens. Le capitalisme est en train de s'asseoir sur la législation internationale, sur les lois qu'il a lui-même faites.

"Il faut aussi renforcer les mobilisations dans la rue, qui sont trop faibles. On ne va pas se le cacher : on a beaucoup de mal pour les manifestations, que ce soit pour la Palestine, la paix en général ou sur l'international. Pourtant, ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur."

Est-ce que le fait d'être syndicaliste ou blanc vous a conféré un privilège ou une protection particulière ?

Oui, être européen, blanc, syndicaliste à la CGT, ça confère des privilèges. Je le savais déjà, parce que nous participons à des réunions internationales avec des syndicalistes d'autres pays. Il vaut mieux être syndicaliste en France qu'au Burkina Faso ou ailleurs. Pour revenir à la flottille, il est évident que nous n'avons pas été traités comme des Palestiniens. Bien sûr qu'on a été menottés, secoués, qu'il y a eu des moments humiliants, qu'on a été enfermés à treize dans des cellules faites pour huit, mais je pense qu'à

aucun moment il n'a été question de nous traiter comme les Palestiniens. Par exemple, la nuit où nous avons été bombardés en mer. Ils ont envoyé des explosifs sur les mâts des bateaux. Cela aurait pu finir en drame. Coup de bol, cela n'a pas été le cas. Nous étions aux limites des eaux européennes. On s'attendait à ce que l'Union européenne et les gouvernements, le gouvernement grec notamment, réagissent. La Méditerranée est contrôlée par l'Europe en permanence, des drones circulent, tout le monde savait donc qu'on était en train de nous bombardier. Et malgré tout, Israël montrait qu'il était capable de le faire. Israël démontait



© LOAY AYOUB



© CÉDRIC CAUBÈRE

qu'il était suffisamment fort pour faire un bras d'honneur à l'Union européenne. C'est tout. Quand on comprend ça, on comprend qu'à Gaza, sous le couvert de leur armée et sans aucun autre témoin, tout est possible. Voilà une illustration du fait que le droit international, c'est le fruit d'un rapport de force. Le deuxième moment très significatif, c'est quand on se fait kidnapper. Nous étions dans les eaux internationales et nous allions vers les eaux palestiniennes, un pays fraîchement reconnu par notre président de la République. C'est à ce moment que les bateaux de guerre italiens, espagnols et turcs qui escortaient la flottille ont disparu du paysage, que les navires israéliens sont arrivés et les forces d'occupation nous ont attrapés, ficelés dans les bateaux et amenés au port d'Ashdod. C'est contraire à toutes les règles.

Qu'avez-vous ressenti au moment de l'abordage du bateau et de votre arrestation ?

Une forte injustice, mais, déjà, on essaie de ne pas se faire tirer dessus. Dans le bateau,

il n'y avait pas de tensions, on commençait à se connaître. Je n'avais pas trop de doutes sur mes camarades à bord, je savais que personne ne tenterait quelque chose qui nous mettrait en danger. Mais avant l'abordage, il y a eu toute une poursuite, entre 18 heures et 4 h 30 du matin. C'est assez impressionnant. Autour de nous, des bateaux ont des lumières, d'autres pas. Et puis une vedette arrive, les soldats nous disent au micro : « Si vous ne faites pas preuve d'agressivité, on n'utilisera pas nos armes. » Tout le monde lève alors les mains, pour leur montrer qu'il n'y a pas de raison qu'ils les utilisent. Nous étions non violents. Nous avons jeté nos téléphones et nos ordinateurs à la mer et nous attendions. Dans un premier temps, on se dit : « C'est une mascarade, c'est pas possible une chose comme ça. » Et puis après, oui, il se confirme que c'est une injustice absolue. La loi du plus fort, la loi de la jungle. Exactement.

Vous participez à une lutte qui, pour les habitants de Gaza, est une question de survie. Comment avez-vous géré le fait que votre mission était plus symbolique que susceptible de résoudre la crise ?

Dès le départ, pour moi, les choses étaient claires. On était sur des bateaux de quinze mètres de long environ. Ce n'est pas ce qu'on transportait qui aurait permis d'apporter des secours et de la nourriture à 2,3 millions

d'habitants. Du point de vue de la CGT, c'était vraiment l'action politique qui comptait. C'était de faire monter la pression dans le monde, tout au long des jours et des milles parcourus en mer, pour obtenir la levée du blocus, l'arrêt du génocide et un couloir humanitaire. D'autres, dans la flottille, voyaient les choses de manière plus simple : on allait arriver sur la plage et distribuer des boîtes de conserve.

Y a-t-il un risque que les habitants de Gaza soient vus comme bénéficiaires passifs de ce type d'opération ?

Le danger, ce serait de nous présenter comme des sauveurs, de présenter notre action comme plus importante que ce que font et vivent les Palestiniennes et les Palestiniens au quotidien. Quand j'entends que certains [membres de la flottille] ont raconté leur expérience de prison, je me dis qu'ils devraient faire attention à la manière dont ils présentent les choses. Je pense honnêtement que l'intérêt de la flottille, c'est qu'entre notre départ et notre retour, on a vu la mobilisation grandir dans le monde et que la question de la paix a progressé. Pour autant, aujourd'hui, la paix n'est pas là, les choses ne sont pas réglées.

Quel a été le partage des rôles au sein de la flottille ?

Pour la plupart, nous étions sur des petits bateaux, nous faisons tout à bord. Il y avait des capitaines, il y avait des gens qui connaissent les bateaux, qui sont allés les chercher, les ont restaurés, équipés... Après, nous, on aidait à la hauteur de nos moyens : la cuisine, le nettoyage, tout ce qu'on peut faire sur un

Des jeunes Palestiniens transportent plusieurs blessés à l'intérieur de l'hôpital Al-Shifa après un bombardement israélien d'une maison dans le quartier d'Al-Sabra, dans le centre ville de Gaza, 11 octobre 2023.

bateau quand on ne sait pas naviguer. Parfois, on aidait un peu à tenir la barre, mais c'est tout. On sait que quand on milite syndicalement, il y a des moments valorisants et beaucoup d'autres peu valorisants, et même pas très passionnants. Il y a beaucoup de choses à faire quand on milite quotidiennement. On écrit des tracts, on les imprime, on les distribue... L'efficacité est à ce prix-là. Après, il y avait des bateaux avec, à bord, des stars de l'activisme. C'était certainement nécessaire pour la médiatisation. Mais militer, ce n'est pas uniquement sur les réseaux sociaux ou dans les journaux. Il faut convaincre les travailleuses et les travailleurs, les gens, au quotidien. Parfois, on me dit : « C'est super ce que tu as fait ! » Mais ce que j'ai fait, ce n'est pas grand-chose. Dans la flottille, on est assis dans un bateau. Donc, à part raconter un peu ce qu'on voyait, résister au mal de mer et aider comme on pouvait sur le bateau, on ne faisait pas tant de choses que ça. Et après, quand on a été détenus, pour le coup, on ne faisait rien. Ceux qui ont fait tout le boulot sont ceux qui sont restés ici [en France], qui ont relayé, qui ont fait du batage et tout ça. Y compris ceux qui ont pris des risques énormes. Quand je suis rentré à Toulouse, j'ai vu que quatre camarades se sont fait éclater le crâne par la police le 4 octobre, lors d'une manifestation pour demander la libération des membres de la flottille et l'arrêt du génocide.

Quels souvenirs gardez-vous ? Est-ce qu'ils vous permettent de comprendre ce que représente le blocus de Gaza ?
Les premiers jours, je me suis demandé : « Mais comment des gens peuvent partir en vacances sur un bateau ? » C'est très

désagréable, surtout quand on est à neuf sur un petit bateau. Il n'y a aucune intimité, on est sale... On croit qu'en mer, il y a de l'air pur. En fait, le moteur tournait tout le temps parce qu'il fallait quand même avancer. Et le vent rabat les fumées de gasoil. C'est beau la mer, mais moi, je viens de la campagne, j'aime les arbres... Pendant les vingt et un jours en mer, on s'est lavés comme on pouvait, avec l'eau de mer. Quand les soldats israéliens sont arrivés sur le bateau, la première chose qui m'a frappé, c'est qu'ils sentaient bon. Ce à quoi m'a confronté cette expérience, de manière inattendue, c'est que quand on lutte pour quelque chose et qu'on sait pourquoi on le fait, on peut changer radicalement sa façon de vivre. On peut supporter énormément de choses qu'on ne vivrait pas au quotidien. Par exemple, sur ce bateau, on a vécu une vie très spartiate pendant vingt et un jours. Certains le percevaient comme des sacrifices. Moi, je me dis qu'en tant que militant, lorsqu'on est armé politiquement, on peut se dépasser. Bien sûr, je ne dis pas que ça permet de comprendre ce qu'est le blocus. On a vécu avec très peu de choses sur le bateau, mais on a mangé tous les jours. On a été bombardé une fois, mais ça n'a rien à voir avec les bombes sur Gaza.

Vous avez décrit le système français qui exploite les travailleurs comme relevant de la même logique que celle qui opprime les Palestiniens. Pourtant, l'ampleur et les enjeux sont différents... Ces différences, il faut les avoir sans cesse à l'esprit. Ce dont on parle à Gaza, c'est d'un génocide. Ce dont on parle en Jordanie, c'est d'une guerre, de crimes. En termes d'intensité, ça n'a absolument rien à voir avec ce

qu'on vit en France. C'est pour ça qu'il faut être prudent. J'ai juste dit que c'est le même système, la même logique qui est à l'œuvre. C'est aussi une réponse aux travailleuses et travailleurs français qui se demanderaient : « Pourquoi la CGT, à laquelle je cotise, la CGT que je suis dans ma boîte et dans les manifestations, va là-bas, à Gaza ? » Cette logique, cette violence qui atteint un paroxysme en Palestine, on doit la combattre partout. Cela doit stimuler les travailleuses et les travailleurs ici.

Comment avez-vous appréhendé votre sécurité et les risques que vous preniez ?
La question de la sécurité, on se la pose dès qu'on pense partir. Et si on ne se la pose pas, c'est la famille qui le fait pour nous. Partir, passer du temps en mer, se faire arrêter, y compris de manière plus ou moins violente, passer plus ou moins de temps en détention... tout ça, ce sont des risques qui étaient conçus, imaginés et calculés. On a l'habitude de dire à la CGT que pour pouvoir se battre, il faut être en bonne santé, il ne faut pas être blessé et encore moins mort. Nous ne sommes donc pas des victimes qui



© LOAY ANYOUB

28 bébés prématurés ont été transportés en ambulance de l'hôpital émirati au point de passage de Rafah pour recevoir des soins en Égypte, en raison des attaques israéliennes, à Rafah, au sud de la bande de Gaza, 20 novembre 2023.

sauvetage. Pendant à peu près huit heures. Tout le monde, devant la gravité de la situation, s'est serré les coudes. De même, lors de toutes les étapes de la détention, il y a eu une forte solidarité. [En prison], certains pensaient que c'était plutôt dans des remèdes psychologiques qu'ils trouvaient une paix de l'âme. Certains disaient : « Quand ça ne va pas, il faut respirer. » D'autres : « Quand ça ne va pas, il faut penser à des choses agréables. » Pour moi, quand ça ne va pas, il faut penser à pourquoi on est là. On est là parce qu'on mène une lutte. Cinq jours [de prison], ça ne paraît pas beaucoup, mais ça suffit pour perdre ses repères. « Qu'est-ce qui se passe à l'extérieur ? Est-ce qu'on n'est pas abandonné ? Est-ce qu'on n'a pas été oublié par tout le monde ? » Ce sont des questions qui viennent, même si cinq jours, ça paraît ridicule. Mais on n'avait pas de montre, pas de téléphone, aucun contact avec l'extérieur, aucune information donnée par les gardiens. Le fait d'être solidaires entre nous, c'était une forme de lutte aussi, un combat contre l'oppression carcérale. Des gens avaient besoin de médicaments, que les gardiens ne leur donnaient pas. Quand il y avait des actes de violence, on protestait. On partageait tout, notamment la nourriture. On prenait soin les uns des autres. Quand on voyait quelqu'un silencieux, qui galérait un peu, on allait lui parler. On essayait de lui remonter le moral, de voir ce qui n'allait pas. C'est comme une chaîne, si le plus petit maillon craque, ça ne marche pas.

Cet été, on a fait notre dernière manifestation devant la prison de Lannemezan [Hautes-Pyrénées], lorsque Georges Ibrahim Abdallah a été libéré. Quarante ans qu'il était là. Je ne l'ai pas rencontré personnellement, mais j'ai lu l'excellent reportage de *L'Humanité* fait dans son village, quand il est retourné au Liban. À la question de savoir comment il a pu tenir en prison, il répond qu'il a pu tenir parce que c'est le même combat qu'on mène, qu'on soit libre ou en prison. C'est juste le rôle qui est différent. C'est un peu ce que j'ai eu l'occasion de dire [pour la flottille] : qu'on soit à terre, dans le bateau ou en prison, c'est le même combat. C'est un rôle différent, simplement. ■

Propos recueillis par Nour Elassy

se sacrifient. On veut d'abord et avant tout pouvoir mener le combat jusqu'au bout. Maintenant, quand la flottille a été bombardée [par l'armée israélienne] un soir, j'étais convaincu que si cela avait duré nuit après nuit, il y aurait eu un drame, qui aurait pu toucher n'importe lequel d'entre nous. Donc ça, ça mettait une très grosse pression.

Quels enseignements tirez-vous de cette expérience concernant ce que les syndicats et les réseaux de solidarité devraient travailler pour aider davantage les Palestiniens ?

Cela m'a fait prendre conscience de notre faiblesse, en termes d'actions internationales, en faveur de tous ces gens qui quittent leur pays. Peut-être parce qu'on était sur la Méditerranée, avec tous les drames qui s'y passent en permanence, parce qu'il y avait parmi nous des capitaines de bateaux très impliqués dans le secours aux migrants. Et je me dis qu'on travaille insuffisamment avec les syndicats et les organisations des pays concernés, qu'on cherche insuffisamment comment aider. En Palestine, par exemple,

il y a des organisations qui travaillent avec la CGT. Mais, à mon avis, il y a besoin d'étendre ces réseaux de solidarité. Et donc leur demander ce qu'on peut amener et voir avec eux ce qu'il est possible de faire. On peut faire des collectes ici. Il y a par exemple les 110 000 € récoltés pour l'UNRWA [agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens], mais on a eu du mal à envoyer cette somme là-bas. Ça, c'est un vrai problème. En fait, il y a une séparation très importante entre ce qu'on appelle les ONG et les syndicats. Chacun fait son boulot dans son coin. L'organisation syndicale devrait avoir une vision et une action. Je suis pas en train de dire qu'il faut qu'on ait nos propres ONG, mais il faudrait quand même qu'on arrive à construire des choses de l'ordre du secours avec les organisations palestiniennes.

À partir du moment où les navires ont été interceptés, le moral a-t-il changé ? Les valeurs de solidarité et d'entraide se sont-elles manifestées à bord, puis en détention ?

Quand on a été attaqués [par l'armée israélienne], on a été ficelés avec nos gilets de

« Dès le départ, pour moi, les choses étaient claires. On était sur des bateaux de quinze mètres de long environ. Ce n'est pas ce qu'on transportait qui aurait permis d'apporter des secours et de la nourriture à 2,3 millions d'habitants. Du point de vue de la CGT, c'était vraiment l'action politique qui comptait. »

ATELIER

L'importance de la négociation DES CONTRATS collectifs de santé

Début octobre et fin novembre, le SNJ-CGT a organisé, en collaboration avec Audiens, deux journées d'étude qui ont réuni des camarades issus de nos sections sur le thème des contrats de santé puis des violences sexistes et sexuelles. La première journée a notamment permis de décrypter la façon dont se passe la négociation des contrats collectifs dans les entreprises.

Créée en octobre 1944, la Sécurité sociale est la mise en application d'une des composantes du programme du Conseil national de la résistance avec, pour principe, « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». De la mise en place du paritarisme – alors qu'à l'origine, les instances étaient composées à 75 % de représentants des syndicats – à l'introduction d'une partie de financement via la TVA, les principes d'origine de la Sécu ont déjà été écornés. « Le projet libéral est de réduire le rôle de la Sécu », résume Denis Gravouil, secrétaire confédéral CGT en charge de la protection sociale. Le phénomène d'étatisation pourrait ainsi pousser plus loin encore un fonctionnement avec un filet de base assuré par la Sécu, complété, pour ceux qui en ont les moyens, par des complémentaires et des surcomplémentaires.

Aujourd'hui, 80 % des dépenses de santé sont prises en charge par la Sécurité sociale, 13 % par les complémentaires et 7 % par les ménages, précise Patrice Bertin, économiste de la santé. Les complémentaires de santé sont constituées de mutuelles, d'institutions de prévoyance et d'assurances. Les mutuelles et les institutions de prévoyance, qui représentent respectivement 50 % et 20 % des contrats de complémentaires santé, sont à but non lucratif. Les assurances (Groupama, Generali...), qui se taillent une part de marché de 30 %, sont, elles, à but lucratif. « Les assurances privées gagnent de l'argent sur les contrats individuels, pas sur les contrats collectifs, où il y a une forte concurrence », précise Patrice Bertin.

Dans ce paysage, Audiens Santé Prévoyance, spécialisée dans les mondes de la culture, de la communication et des médias, dispose d'une compétence particulière dans

nos métiers et notamment d'une expertise concernant les intermittents du spectacle et les journalistes rémunérés à la pige.

"Virer les lucratifs de la santé"

Gilles Oberrieder, conseiller protection sociale à l'UPSE-CGT (Union fédérale des syndicats de l'État), témoigne des négociations qui se sont déroulées dans la fonction publique, où s'étend désormais l'obligation d'une complémentaire santé, d'abord appliquée dans le privé. « On a bien vu toute l'ambiguïté du système privé, qui se dit complémentaire de la Sécu mais qui répond à des procédures assurantielles », souligne-t-il. « La Sécurité sociale à 100 % n'a jamais existé, il y a toujours eu des compromis avec les mutuelles », souligne Denis Gravouil. En revanche, il défend une position ferme face aux « assureurs privés, qui redistribuent très bien, mais au profit des actionnaires, en dividendes. Nous devons travailler à un cadre réglementaire pour virer les lucratifs de la santé. »

Dans les contrats collectifs de santé-prévoyance en entreprise, trois acteurs peuvent coexister : l'assureur, le gestionnaire et le courtier. « Certains courtiers changent parfois d'assureur sans même que cela soit indiqué aux salariés, explique Laurent Mardelay, élu au Bureau national du SNJ-CGT, délégué syndical au Figaro et administrateur CGT à Audiens Santé Prévoyance. « Quand on négocie, il est important de savoir qui est l'assureur », insiste-il, précisant que « tous les ans, les comptes des contrats de santé-prévoyance doivent être présentés en CSE ». Quand un courtier intervient dans la négociation, il est choisi par l'employeur, et « l'organisme de santé-prévoyance retenu n'a pas le droit de s'adresser directement aux salariés ni à l'entreprise », ajoute Marianne Chollet,

chefe de projet à Audiens. De plus en plus, les assureurs privés tentent de récupérer tous les contrats des entreprises (assurance de la flotte de véhicules, de l'immobilier, responsabilité civile...) et « la santé-prévoyance est considérée comme la cerise sur le gâteau », analyse-t-elle.

Qu'en sera-t-il demain chez Prisma Media ?

Dounia Hadri, secrétaire de direction chez Géo, représentante syndicale CGT, a participé à la négociation du contrat collectif de santé pour le groupe Prisma Media. Un groupe de travail a été constitué, comprenant la CGT, la CFDT et les Ressources humaines, qui a mis en place cinq ateliers. Un questionnaire diffusé auprès des salariés a mis en évidence que leurs priorités portaient sur l'optique, les soins dentaires, d'orthodontie et la médecine douce. « Il y a également un réel besoin, en région parisienne, d'aller voir le psychologue », complète Dounia Houdri. Les ateliers ont débouché sur la signature d'un accord, validé en CSE. C'est Audiens qui a été choisi, mais qu'en sera-t-il demain, alors qu'une vaste opération de reprise en main – autant rédactionnelle qu'organisationnelle et financière – est en cours chez Prisma avec la nomination par Vincent Boloré de hauts dirigeants venus directement de Vivendi-Canal + ?

Les conditions posées lors de la négociation peuvent aussi révéler des approches différentes. « Nous sommes par exemple souvent les seuls, à la CGT, à évoquer la question de la solidarité intergénérationnelle, illustre ainsi Laurent Mardelay. Les autres organisations syndicales nous répondent régulièrement : "A-t-on vraiment besoin d'inclure les retraités dans notre contrat ?" » ■

L. F.



D. LOAY ATYOUB

Une femme âgée pleure au milieu des débris causés par le bombardement israélien de la maison de la famille Al-Najjar à l'est de Khan Younis, dans le sud de la bande de Gaza, 12 novembre 2023.

ATELIER

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES La parole des victimes trop souvent mise en doute

Organisée le 28 novembre, la deuxième journée d'étude a permis de faire un état des lieux des violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le monde du travail et d'aborder les méthodes pour les combattre dans les entreprises, notamment de presse.

C'est sur le lieu de travail qu'ont lieu 9 % des viols ou tentatives de viol. On sait aussi que 30 % des salariées ont déjà été agressées au travail, dont 70 % n'en ont jamais parlé à l'employeur, notamment parce que, parmi celles qui ont parlé, 40 % n'ont vu aucune suite, voire en ont fait les frais, parfois contraintes de quitter l'entreprise. Pourtant, « les violences sexistes et sexuelles au travail sont très peu

documentées et sont encore l'angle mort des politiques publiques », commente Myriam Lebkiri, secrétaire confédérale à la CGT, référente de la commission « Femmes Mixité ». Ce qui ne veut pas dire que les choses n'évoluent pas. « Depuis qu'on s'est inscrit dans la mobilisation du 25 novembre [Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes], la CGT a été identifiée comme interlocuteur. » De même, la cellule confédérale mise en place pour traiter

des cas de VSS au sein de la CGT est désormais connue.

Le Défenseur des droits (DDD) traite de dossiers de VSS, rappelle Eva Biotti, juriste au sein de l'institution. Cela peut se traduire par un rappel à la loi pour l'employeur, un avis donné au juge ou des recommandations, par exemple lors de procédures internes aux entreprises. De son côté, Audiens, le groupe de protection sociale qui intervient dans le monde de la culture, de la communication et des médias, a créé en 2020 une cellule dédiée aux VSS qui, en plus des écoutes, compte également deux avocats et deux psychologues cliniciennes. « Entre 2023 et 2024, nous avons reçu 15 % d'appels supplémentaires », note Marianne Cholet, cheffe de projet à Audiens. ■■■

... Sanctionné par le code du travail et le code pénal

Pour autant, les freins sont encore nombreux. « Le premier est la peur de ne pas être crue ou d'être accusée de détériorer les rapports dans l'entreprise, note Myriam Lebki. Nous appelons nos militantes et nos militants à croire les victimes, car elles n'ont jamais intérêt à parler. »

« Le harcèlement sexuel est sanctionné par le code du travail, mais c'est aussi une infraction pénale, confie Eva Biotti. La définition est large, elle recouvre tous les propos et gestes qui ont une connotation ou un caractère sexiste ou sexuel. Le rôle du représentant du personnel pour la victime est de lui faire écrire un récit chronologique, sans oublier tous les faits périphériques au fait grave principal. » La CGT dispense une formation de trois jours pendant lesquels, détaille Myriam Lebki, on insiste sur la méthode de recueil du récit : le faisceau d'indices, les témoignages directs et indirects, les certificats médicaux... »

Après cette matinée dédiée à l'état des lieux, l'après-midi était plus spécifiquement consacré aux outils de lutte contre les VSS. Pascale Heurtaux, ancienne journaliste, élue dans un comité social et économique (CSE) et référente VSS dans une entreprise de

presse, a ainsi témoigné d'un cas qu'elle a vécu en première ligne. « La secrétaire administrative du CSE s'est plainte d'agression de la part d'un élu, délégué syndical [d'une autre organisation que la CGT]. Il a fallu s'accorder avec la direction, l'enquête a été confiée à un cabinet extérieur. » Pascale a pris contact avec les référents VSS du syndicat du délégué syndical. Ce dernier a été démandaté pendant trois mois par son organisation et contraint par l'employeur à suivre une formation sur les VSS. Quant au CSE, il lui a interdit d'entrer en contact avec sa salariée.

"Portrait parfois complaisant de l'agresseur"

Créée en 2014, l'association de femmes journalistes « Prenons la une » lutte pour une juste représentation des femmes dans les rédactions et dans les contenus médiatiques. Elle intervient dans des écoles de journalisme, propose des formations et un pôle d'écoute pour les journalistes victimes de VSS. « Les formes les plus répandues dans les rédactions, ce sont les "blagues", l'infantilisation des jeunes journalistes et les propos à caractère sexuel, surtout à l'encontre de journalistes alternantes, stagiaires ou pigistes. » Quant à la façon dont les médias

rendent compte des VSS, « il y a encore trop de mises en doute de la parole de la victime et parfois encore un portrait complaisant de l'agresseur », souligne la journaliste.

« L'accompagnement juridique [des victimes de VSS] est primordial, souligne de son côté Karine Huet, de la Fédération CGT du spectacle. Elle insiste ainsi sur le fait que « l'action devant le conseil de prud'hommes et au pénal peuvent se faire en parallèle », tout en dénonçant l'impunité du viol au pénal. « L'employeur a une obligation de santé et de sécurité [vis-à-vis de ses salariés], notamment en sanctionnant [les actes fautifs], mais également de mise en sécurité de la victime. » Parfois, il faut contourner l'obstacle. Karine Huet évoque ainsi le cas d'une batteuse de musique métal sur une scène d'Ile-de-France victime de VSS. Elle a perdu l'action qu'elle a lancée aux prud'hommes mais gagné celle intentée devant le caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour faire reconnaître la maladie professionnelle, à la charge de l'employeur. Pour que les VSS soient mieux prises en compte, Karine Huet milite par ailleurs pour des avenants dans les conventions collectives, notamment pour protéger les intermittents, et des plans massifs de formation. ■

L. F.



A l'hôpital Abu Youssef Al-Najjar, un père blessé fait ses adieux à ses deux enfants morts, après que leur maison dans le centre de Rafah a été prise pour cible, 19 décembre 2023.

© LOAY ATYOUB



Des avions israéliens détruisent la tour Palestine dans le quartier d'Al-Rimal, au centre de la bande de Gaza, qui abrite un grand nombre de bureaux de presse et plusieurs appartements résidentiels, 7 octobre 2023.

© LOAY ATYOUB

MÉDECINE DU TRAVAIL

Journalistes pigistes : et surtout, la santé !

En novembre, après plus d'un an de travail en commission, la création d'un Conseil de gestion des pigistes à Thalie Santé a été actée. Une avancée politique et syndicale majeure.

C'est une véritable victoire du travail syndical et en particulier de celui de la section pigistes du SN-CGT. La structure de santé au travail et de prévention Thalie Santé ne comptait pas, jusqu'à présent, de conseil de gestion des pigistes. Ce nouvel outil doit permettre un meilleur pilotage du suivi de la santé des journalistes pigistes et, surtout, une application plus effective du droit et de la loi, trop souvent ignorés concernant les pigistes. Ainsi, la médecine du travail des journalistes pigistes est encore trop peu connue et insuffisamment mobilisée au regard du nombre de pigistes et des cotisations versées. La santé au travail est au cœur de la justice sociale, d'autant plus que la santé des pigistes est fragilisée par la précarité et l'organisation du travail.

En apportant des données solides, Audiens soutient la santé des pigistes et favorise la prise de conscience d'une urgence d'agir. Ses données robustes dressent un constat préoccupant : quel que soit l'âge ou le sexe, les pigistes présentent une santé globalement plus dégradée que celle des autres assurés, traduisant un « sur-risque » sanitaire structurel. Ils cumulent fragilités sanitaires, sociales et économiques, avec une dégradation précoce de

la santé mentale, suivie de troubles physiques et de maladies chroniques. Cette situation pose des enjeux majeurs de santé publique, mais aussi de maintien dans l'emploi et de maîtrise des dépenses de santé.

Une étude Addactis met en évidence des enjeux majeurs de santé mentale, en particulier chez les moins de 45 ans. Les jeunes femmes sont les plus exposées : avant 45 ans, une femme journaliste pigiste sur dix consulte un ou une psychologue chaque année, et elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à consulter un ou une psychiatre. À partir de la quarantaine, les problématiques évoluent vers des troubles musculo-squelettiques, avec une forte hausse des besoins en soins liés à la mobilité et aux douleurs dorsales. Les femmes présentent, tous âges confondus, des besoins de soins supérieurs à ceux des hommes. Les hospitalisations apparaissent plus nettement dès 45-50 ans et s'accroissent après 60 ans.

Une difficulté d'accès au suivi médical

Face à ces besoins, la prévention reste très insuffisante. À fin août 2025, moins de deux cents visites médicales ont été réalisées par Thalie Santé, avec un taux d'absentéisme de

8 %. C'est une nette progression par rapport à 2024 (moins de deux cents visites dans l'année complète), mais ces chiffres demeurent très en deçà des besoins réels. Ils traduisent un problème structurel d'accès au suivi médical, et pas un manque de demande.

La forte précarité économique des journalistes rémunérés à la pige mine leur santé. Parmi les journalistes vivant majoritairement de la pige, le revenu annuel moyen est d'environ 18 000 €, et plus d'un quart perçoivent moins de 1 500 € par an. Les femmes sont surreprésentées dans les bas revenus, accentuant les inégalités face à la santé. La population est également vieillissante, avec une part importante de pigistes de plus de 45 ans, âge où les problèmes de santé s'intensifient. La santé des pigistes est surexposée, sous-couverte et trop souvent invisibilisée. La création du Conseil de gestion des pigistes de Thalie marque une étape essentielle pour faire enfin respecter le droit. ■

Sonia Reyne

Tout pigiste peut demander à voir un-e médecin du travail à tout moment.
Ile-de-France : Thalie Santé, tél. 01 84 79 02 89.
En région : www.thalie-sante.org (centres partenaires)
Écrivez à : pigiste@thalie-sante.org.

DESSIN DE PRESSE

Sud-Ouest devant ses responsabilités d'employeur indélicat

La cour d'appel de Bordeaux a accordé au dessinateur de presse Marc Large une indemnité compensatrice de préavis, une indemnité de licenciement et des dommages et intérêts pour licenciement nul. Le journal régional s'était passé de ses services du jour au lendemain.

Ainsi, il existe encore des employeurs qui estiment qu'un journaliste rémunéré à la pige « a un statut d'indépendant ». Et que, quand ce dernier réclame l'établissement d'un contrat de travail ainsi que le versement du treizième mois et des congés payés – c'est à dire le respect de la loi –, il est coupable de rompre « la confiance qui existait jusqu'à présent et qui est indispensable à toute relation professionnelle avec une rédaction ». Et, enfin, que cela mérite en retour de « mettre un terme définitif et immédiat à la collaboration qui [les] lie ». C'est en tout cas la sanction subie par Marc Large, lorsqu'il a osé écrire en septembre 2020 à la Sapeso, société éditrice de Sud-Ouest, à la suite de ce qu'il analysait comme une baisse de rémunération.

Le dessinateur travaille pour le quotidien régional depuis 2007. D'abord sous le statut de correspondant local de presse (CLP) puis comme journaliste rémunéré à la pige à partir de l'obtention de sa carte de presse en 2016. Les premières années, il réalise des dessins pour la seule édition Landes. En septembre 2013, il devient un des deux dessinateurs qui alimentent quotidiennement, en alternance une semaine sur deux, l'édition régionale.

Après son brutal congédiement en septembre 2020, Marc Large porte le dossier devant le conseil de prud'hommes de Bordeaux. Le juge départiteur, qui tranche le dossier en décembre 2022, estime alors que la présomption de contrat de travail accordée aux journalistes par le code du travail – la fameuse loi Cressard – est une « présomption simple », qui peut être renversée s'il est prouvé qu'il n'existe aucun lien de subordination entre les deux parties. En l'occurrence, selon lui, le dessinateur de presse a exercé « ses prestations » en toute

« indépendance », les mails échangés avec la rédaction en chef « ne traduisent aucune consigne ni directive donnée sur les dessins à réaliser » et il « n'était soumis à aucune contrainte d'organisation de travail ». D'où, selon cette analyse baroque, une « absence de lien de subordination ». Exit donc toute demande de requalification de la relation de travail et de sa rupture en licenciement nul.

«Consignes données» et «critiques de certains travaux»

Changement complet d'analyse dans l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux en octobre dernier. Les mêmes courriels « confortent en réalité l'existence d'un lien de subordination à la fois par les consignes données pour certaines commandes, les critiques de certains des travaux et la nécessité d'une présence une semaine sur deux ». La cour d'appel, qui estime qu'il y avait bien matière à signer un contrat de travail à « temps partiel », juge par ailleurs que la lettre de Marc Large de septembre 2020 ne dépasse en rien

la « liberté d'expression » à laquelle a droit tout salarié, sans « aucun caractère injurieux, diffamant ou excessif ». Il y a donc bien « licenciement nul ».

Si la cour d'appel ne trouve pas dans les pièces fournies matière à sanctionner une baisse de rémunération, elle a cependant fait droit aux autres demandes principales du dessinateur en lui accordant une indemnité compensatrice de préavis, une indemnité légale de licenciement et des dommages et intérêts pour licenciement nul. Elle reconnaît également la légitimité de l'intervention volontaire du SNJ-CGT, à qui elle accorde des dommages et intérêts pour « préjudice collectif de la profession », « en l'espèce la précarité du statut de pigiste dans lequel M. Large a été maintenu à tort par son employeur qui a mis fin à la relation contractuelle après de nombreuses années de collaboration ». ■

L. F.

1. Rappelons qu'en réalité, il n'existe qu'un seul « statut » de journaliste et que la pige n'est qu'une forme particulière de rémunération.



Une jeune Palestinienne regarde avec affroi par la fenêtre de sa maison endommagée après le bombardement israélien de la région, 21 février 2024.

© LOAY ATYOUH

Audiens

Professionnel-le-s de l'information,
Audiens vous protège et vous accompagne



Vous êtes journaliste rémunéré-e à la pige ? Vous êtes (peut-être sans le savoir) adhérent-e à Audiens !

Vos droits à ces garanties sont ouverts automatiquement dès que vous avez réalisé une pige dans les 12 derniers mois

En effet, vous bénéficiez d'une protection en cas de maternité et en cas de coups durs tels que l'invalidité et le décès. Celle-ci est issue de la convention des journalistes pigistes et du dispositif mis en place par vos représentants professionnels, et est assurée par Audiens.

La Garantie Santé Pigistes : le renforcement de votre protection

Pour le remboursement de vos frais de santé et ceux de votre famille, vous pouvez bénéficier d'une couverture conventionnelle créée spécialement pour vous par vos partenaires sociaux :

- Vos employeurs participent à la cotisation de cette couverture
- Ainsi, vous pouvez adhérer à une couverture santé à 47€/mois, mais ne payez que 23,50€*
- Vous accédez à une protection complète incluant des services utiles pour vous faciliter la vie : téléconsultation médicale, assistance en cas d'hospitalisation, soutien en cas de difficultés ou de coup dur...

*sous conditions

Vous protéger, le moteur de nos actions



Pour en savoir plus : 0 173 173 809

20 MINUTES

CHANTAGE À L'EMPLOI et aux droits voisins

Rossel est prêt à racheter les parts de *Ouest-France* dans le capital de *20 Minutes*, mais à condition que les journalistes renoncent à la majorité de leurs droits voisins...

Fin novembre, lors d'une réunion avec les salariés, Bernard Marchant, PDG de Rossel, un des deux actionnaires de *20 Minutes*, annonce que l'autre, SIPA *Ouest-France*, compte se retirer du capital du titre, qui ne publie désormais plus que sur internet. Bernard Marchant se dit prêt à racheter les parts de son coactionnaire, mais à une condition : que la rédaction de *20 Minutes* renonce à une grande partie de la part de droits voisins que lui a pourtant accordée la Commission des droits d'auteur et des droits voisins (CDADV), au terme d'une longue bataille. C'est ça ou le rachat par Vincent Bolloré, voire la liquidation du titre, menace-t-il. Tout était déjà prévu, jusqu'au nouvel accord minoritaire de répartition des droits voisins, qui pouvait être signé au pas de charge par un des trois syndicats présents dans l'entreprise, la CFE-CGC, et donnant ensuite lieu à un référendum d'entreprise pour pouvoir être entériné.

Menaces, chantage, conditions déloyales de « négociation » : la totale. Cette pression et cette peur de perdre leur emploi ont même amené une majorité de salariés à écrire une lettre ouverte aux déléguées syndicales SNJ-CGT et SNME-CFDT pour leur demander d'avaliser le renoncement de la rédaction à une part majeure de leurs versements de droits voisins.

À l'initiative du SNJ-CGT, l'intersyndicale nationale des journalistes a dénoncé un « chantage à l'emploi » et une « spoliation des droits » de la part de Rossel. Sans oublier de souligner la responsabilité de

SIPA *Ouest-France*, qui a par exemple accepté la décision de la CDADV concernant les journalistes de *Ouest-France* et refuserait de faire de même pour la rédaction de *20 Minutes*. « Il est extrêmement préoccupant et dangereux pour la démocratie que des patrons de presse régionale

de la taille de Rossel et SIPA *Ouest-France* se permettent de créer la panique chez les salariés et de piétiner l'état de droit en essayant d'obtenir des accords sous des menaces à l'emploi ou au maintien de l'activité », commentent ainsi les syndicats de journalistes. ■



S. LLOYD AYTOUB

CHALLENGES

Action d'urgence POUR LE RESPECT de l'indépendance

LVMH a racheté Challenges, alors qu'il détient déjà un quasi monopole sur la presse économique française.

Les *Échos*, *L'Opinion*, *Investir*, *La Lettre de l'Expansion*, *L'Agefi*, *Mieux vivre votre argent...* Le groupe de luxe LVMH du milliardaire Bernard Arnault, qui

détient par ailleurs le quotidien *Le Parisien-Aujourd'hui en France*, possède déjà des participations dans les principaux titres français de presse économique. Il a également racheté à Claude Perdriel les éditions Croque Futur, qui éditent *Challenges*, *La Recherche et Sciences et Avenir*.

L'actuelle charte déontologique de Challenges définit le titre comme « un magazine économique et politique non partisan et indépendant – notamment vis-à-vis des pouvoirs politique et financier, des annonceurs publicitaires, de l'actionnaire –, qui respecte le pluralisme des opinions », dont la ligne éditoriale relève de « l'adhésion à l'économie sociale de marché, avec ses corollaires – la défense d'une économie ouverte, humaniste et de progrès ». Il y est également précisé que « le ou les actionnaires s'interdisent d'intervenir d'une quelconque manière sur le travail des journalistes, au cours des enquêtes comme dans leurs écrits ».

Quelle ligne éditoriale ?

Problème : Bernard Arnault a déjà passé le message qu'il ne comptait pas appliquer cette charte et réorienter la ligne éditoriale vers une défense de « l'économie libérale ». Face à cette situation, RSF, le SNJ, le SNJ-CGT et le SNME-CFDT se sont alliés aux élus du personnel et aux SDJ de Croque Futur pour saisir le tribunal administratif de Paris et l'Autorité de la concurrence pour « demander à l'État de mettre en œuvre le contrôle de cette concentration sur le plan du pluralisme et de l'indépendance éditoriale et dénoncer un abus de position dominante de LVMH sur le marché de la presse économique et financière ». Une initiative rare, à l'image de l'urgence de la situation. ■

Un jeune présentant des blessures au visage arrive à l'hôpital du Koweït après des bombardements aériens israéliens massifs sur Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, 12 février 2024.



Crédit photo : Fotosearch - GraphyObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)